

Tout sur **illico SOLIDAIRE**

Une multitude d'avantages

- Vous profitez d'une réduction immédiate de 75 % sur vos billets en 2^{ème} classe*.
- Vous voyagez sur l'ensemble des parcours régionaux (TER et Cars Auvergne-Rhône-Alpes) quel que soit le motif de votre déplacement en semaine et le week-end.
- Vous pouvez acheter autant de billets que vous le souhaitez.

* Par rapport au tarif normal. Réduction valable avec un minimum de perception de 1,20 € par trajet. Pour bénéficier de la réduction, vous devez être en possession d'une carte en cours de validité. Réduction valable uniquement pour le titulaire de la carte. Les billets **illico SOLIDAIRE** ne sont pas vendus à bord des trains, munissez-vous de votre billet avant votre départ.

Rendez-vous gratuitement :

- à vos entretiens d'embauche,
- à vos entretiens préalables à une formation (uniquement pour les -26 ans).

Vous êtes titulaire d'une carte **illico SOLIDAIRE** en cours de validité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge votre déplacement en TER et Cars Auvergne-Rhône-Alpes avec les **Bons de transport illico SOLIDAIRE** délivrés par les sites Pôle emploi et Missions locales.

illico SOLIDAIRE en pratique

- La carte est réservée aux personnes en recherche d'emploi ou en insertion (voir catégories ci-contre).
- Elle est nominative et gratuite.
- Elle est valable 1 an, puis renouvelable selon votre situation.
- L'usage de cette carte est strictement réglementé. Le non respect des conditions générales d'utilisation, expose le titulaire à l'exclusion immédiate du dispositif.

Plus de simplicité :

Souscrivez directement en ligne sur
SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Votre Région vous transporte

Trains et cars TER, Cars Auvergne-Rhône-Alpes à prix réduits :

-75%

pour tous les voyages

Gratuité

pour se rendre à un entretien d'embauche

illicosolidaire@cba.fr

ou

N°Cristal 09 69 32 69 42

APPEL NON SURTAXE

Souscription en ligne

SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



www.auvergnerhonealpes.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

© Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2024

GAGNEZ DU TEMPS

Demandez votre carte en ligne
SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



OU SOUSCRIPTION PAR COURRIER :

À compléter et à renvoyer à :

Carte **illico SOLIDAIRE**
CS 20011
59895 LILLE Cedex 09

Sans oublier de joindre les documents à fournir correspondant à votre situation (toute autre pièce ne faisant pas partie de la liste des documents à fournir ne sera pas prise en compte).

Photo

+ pièce d'identité

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° de votre dernière carte **illico SOLIDAIRE** :

Oui, je souhaite bénéficier du tarif TER **illico SOLIDAIRE et j'accepte les conditions générales d'utilisation, au titre de :**
(choisir une seule catégorie)

- Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC
 Jeune de moins de 26 ans, inscrit en Mission Locale ou volontaire en engagement de service civique
 Titulaire d'un contrat aidé ou salarié en insertion dans une SIAE
 Bénéficiaire du RSA
 Bénéficiaire de l'ASPA
 Demandeur d'asile

Pour chaque demande de carte (nouvelle demande ou renouvellement) fournir un dossier complet (formulaire, photo, pièce d'identité et justificatif de situation selon le tableau ci-contre).

La demande de renouvellement est à effectuer dans le mois qui précède la fin de validité de votre carte.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :

Carte **illico SOLIDAIRE** - CS 20011 - 59895 LILLE Cedex 09.

BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS À REMPLIR	DOCUMENTS À FOURNIR À CHAQUE DEMANDE	OÙ SE PROCURER LES DOCUMENTS ?
POUR TOUS	<ul style="list-style-type: none"> Résider en Auvergne-Rhône-Alpes 	<ul style="list-style-type: none"> 1 photo d'identité récente 1 photocopie d'une pièce d'identité Le formulaire de demande complété (pour la souscription par courrier) 	

SELON VOTRE SITUATION transmettre les documents ci-dessous



<p>Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC ou non indemnisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Être inscrit(e) comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi (catégorie 1, 2, 3 ou 4). Recevoir de votre Pôle Emploi, ou de tout autre organisme, des allocations pour perte d'emploi d'un montant inférieur au SMIC (35h). 	<p><i>Selon votre situation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Si vous êtes indemnisé(e) par Pôle Emploi : une attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent (le document « relevé de situation » n'est pas recevable). Si vous êtes indemnisé(e) par un autre organisme du secteur public : une copie du dernier avis de paiement. Si vous n'êtes pas indemnisé(e) : une notification de rejet. 	<p>Appeler au : 39 49 (0,11€/mn)</p> <p>Internet : www.pole-emploi.fr</p>
<p>Moins de 26 ans*</p> <p><small>* à la date de la demande de la carte, le cachet de la poste faisant foi</small></p> <ul style="list-style-type: none"> Être inscrit(e) en Mission locale et participer à un dispositif régional ou national de formation ou d'accompagnement renforcé. Avoir bénéficié de 2 entretiens auprès d'un conseiller Mission locale Ne pas être scolarisé(e), étudiant(e), ni salarié(e). 	<ul style="list-style-type: none"> Une attestation originale délivrée par la Mission locale valable 1 mois à compter de sa date de délivrance. 	<p>Auprès de votre Mission Locale</p>
<p>Contrat aidé</p> <p>Être titulaire d'un contrat aidé officiel de la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrat d'apprentissage (N° contrat Cerfa : 10103*06) Contrat de professionnalisation (N° contrat Cerfa : 14703*01) Contrat unique d'insertion - CIE (N° contrat Cerfa : 14818*01 - secteur marchand) Contrat unique d'insertion - CAE (N° contrat Cerfa : 14818*01 - secteur non marchand) 	<ul style="list-style-type: none"> Une copie du contrat officiel (avec N° Cerfa impératif) dont vous bénéficiez. 	<p>Auprès de votre employeur</p>
<ul style="list-style-type: none"> Être salarié en insertion dans une SIAE 	<ul style="list-style-type: none"> Une copie du contrat de travail. ET Une attestation originale délivrée par l'employeur valable un mois à compter de sa date de délivrance. 	
<p>Bénéficiaire du RSA (Sous condition de ressources)</p> <ul style="list-style-type: none"> Être bénéficiaire du RSA sans prime d'activité. OU Être bénéficiaire du RSA avec Prime d'activité, sous condition de ressources : avoir une prime d'activité¹ inférieure au plafond d'attribution (variable selon la composition du foyer), par exemple : moins de 284 €² de prime d'activité pour une personne seule, moins de 596 €² de prime d'activité pour un couple avec deux enfants. <p><small>¹ Renseignée sur l'attestation de paiement. ² Plafond indicatif de « prime d'activité » au 1^{er} novembre 2016.</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> Une attestation originale de paiement du mois en cours ou du mois précédent délivrée par la CAF ou la MSA. 	<p>Appeler au 0 820 25 ** 10 (*les deux chiffres de votre département) (0,06€/min + prix d'un appel),</p> <p>sur les bornes interactives</p> <p>ou sur www.caf.fr</p>
<p>Bénéficiaire de l'ASPA</p> <ul style="list-style-type: none"> Être bénéficiaire de l'ASPA. 	<ul style="list-style-type: none"> Une attestation originale de paiement du mois en cours ou du mois précédent. 	<p>Auprès de votre caisse de retraite</p>
<p>Demandeur d'asile</p> <ul style="list-style-type: none"> Être en cours de demande d'asile (< 12 mois). A savoir : pour la constitution du dossier, il n'est pas obligatoire de fournir une pièce d'identité. 	<p><i>Selon votre situation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Une lettre d'enregistrement d'une demande d'asile inférieure ou égale à 12 mois. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Une attestation de demande d'asile en procédures normale ou accélérée d'une validité de 3, 6 ou 9 mois <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Un récépissé de demande de statut de réfugié, inférieur ou égal à 3 mois. 	<p>OFPPA</p> <p>Préfecture</p>